



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-15-0528 du 04/02/2015

Arrêté du 18 juin 2012

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATEGORIE A
DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'inspecteurs des Finances publiques en application de l'article 23 du statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFIP.

Date d'application : second semestre 2012

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A DE LA DGFIP..... 3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A
DE LA DGFIP**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES- BUREAU RH-1B

ARRETE portant affectation d'inspecteurs des finances publiques en application de l'article 23 du statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFIP.

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGE DU BUDGET ;

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2010 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- VU les demandes d'affectation des inspecteurs de la direction générale des finances publiques ;
- VU les avis émis par les commissions administratives paritaires centrales n° 3 et 4 du 29 mai et du 7 juin 2012 ;

ARRÊTE :

Article premier : Les inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent sont affectés, par nécessité de service en application de l'article 23 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFIP, dans les conditions ci-après désignées :

Nom	Ancienne affectation	Département	Nouvelle fonction	Nouvelle affectation	Département	Date
Sylvie COULON	DRFIP Bourgogne et de la Côte-d'Or	Côte-d'Or	Comptable	Centre des finances publiques d'Hérisson	Allier	01/07/2012
Valérie BESSON	DDFIP des Yvelines	Yvelines	Comptable	Centre des finances publiques de Salbris	Loir-et-Cher	01/11/2012
Alain JACQUET	CFP de Monétier-les-Bains et la Grave	Hautes-Alpes	Comptable	Centre des finances publiques de Vitry-le-François	Marne	01/08/2012
Gérard BESLIN	CFP de Contres	Loir-et-Cher	Comptable	Centre des finances publiques de Pré-en-Pail	Mayenne	01/07/2012
Joël THIABAUD	CFP de Veynes	Hautes-Alpes	Comptable	Centre des finances publiques de Chambly	Oise	01/09/2012



Nom	Ancienne affectation	Département	Nouvelle fonction	Nouvelle affectation	Département	Date
Michel JAMET	TG pour l'Etranger	TGE	Comptable	Centre des finances publiques de Lizy-Crouy-sur-Ourcq	Seine-et-Marne	01/10/2012
Stéphane MATHIEU	CFP de Beaufort	Savoie	Comptable	Centre des finances publiques de Ham-Nesle	Somme	01/09/2012
Tarik BENJELLOUN-TOUIMI	CFP de Rauzan	Gironde	Comptable	Centre des finances publiques de Darney	Vosges	01/07/2012
François NGUYEN	ESI de Versailles – St Cloud	DISI Paris-Normandie	Comptable	Centre des finances publiques de Vermenton	Yonne	01/11/2012

Article 2 : Le cautionnement du comptable ci-dessus désigné est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 avril 2010.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 18 JUIN 2012
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
 PUBLIQUES,
 L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE, CHEF
 DU BUREAU RH1B,

OLIVIER ROUSEAU



BOFiP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756
---	----------------